

Délibération CA- 2023-07-04 N° 2.2
Actualisation de la politique d'action sociale de l'établissement en faveur des personnels

Le Conseil d'Administration du 4 juillet 2023

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu la circulaire CNOUS n° 202112131 du 23 décembre 2021, relative à la politique d'action sociale en faveur des personnels du réseau des œuvres universitaires et scolaires

Vu la note des prestations spécifiques du Crous de Poitiers présentée en séance

DÉLIBÈRE

Article unique : Il est soumis au vote du conseil d'administration l'actualisation de l'action sociale en faveur des personnels à compter du 1^{er} septembre 2023.

Nombre de membres participant à la délibération : 12

Nombre de procuration : 3

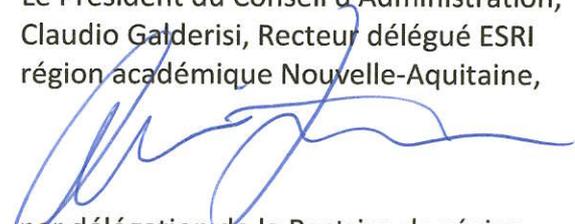
Abstentions : 0

Pour : 15

Contre : 0

Fait à Poitiers le : 4 juillet 2023

Le Président du Conseil d'Administration,
Claudio Galderisi, Recteur délégué ESRI
région académique Nouvelle-Aquitaine,


par délégation de la Rectrice de région
académique